



# CONSEIL SYNDICAL D'EURE-ET-LOIR NUMÉRIQUE

**Séance du 19 décembre 2017**

---

L'an deux mille dix-sept, le 19 décembre à 18h30, le Conseil syndical s'est réuni à l'Hôtel du Département, sous la présidence de M. Jacques LEMARE, Président d'Eure-et-Loir Numérique.

**Délégués présents :**

***Conseil départemental :***

M. Jacques LEMARE (Président de séance), M. Gérard SOURISSEAU, M. Rémi MARTIAL, M<sup>me</sup> Delphine BRETON, M. Stéphane LEMOINE, M. Christophe LE DORVEN (supp. M. Albéric de MONTGOLFIER), M<sup>me</sup> Pascale de SOUANCÉ (supp. M. Luc LAMIRAULT), M<sup>me</sup> Élisabeth BARRAULT (supp. M<sup>me</sup> Sylvie HONNEUR), M<sup>me</sup> Christelle MINARD (supp. M. Francis PECQUENARD)

***Conseil régional :***

***EPCI :***

M. Bruno TARANNE, M. Philippe SCHMIT, M<sup>me</sup> Catherine CROIBIER, M. Frédéric GIROUX, M. Jérôme DEPONDT, M<sup>me</sup> Françoise RAMOND, M. Jean-Marc DUPRÉ, M. Didier RENVOISÉ, M. Jean-Louis BAUDRON, M. Jean-François ROBERT, M<sup>me</sup> Mireille ÉLOY, M<sup>me</sup> Martine ROUSSET (supp. M. Pierre LEPORTIER), M<sup>me</sup> Emmanuelle BONHOMME (supp. M. Michel LAÏDOUN), M. Albert MARSOT (supp. M. Jean-Paul MALLET), M<sup>me</sup> Annie CAMUEL (supp. M. Raynal DEVALLOIR), M. Pierre LUCAS (supp. M. Jean-Paul DUPONT)

**Absents excusés :**

***Conseil départemental :***

M. Albéric de MONTGOLFIER, M. Luc LAMIRAULT, M<sup>me</sup> Sylvie HONNEUR, M<sup>me</sup> Laure de LA RAUDIÈRE, M. Francis PECQUENARD

***Conseil régional :***

M. Dominique ROULLET, M. Harold HUWART, M<sup>me</sup> Estelle COCHARD, M. Xavier NICOLAS, M<sup>me</sup> Sylvie ROUXEL

***EPCI :***

M. John BILLARD, M. Loïc BARBIER, M. Pierre LEPORTIER, M. Patrick RIEHL, M<sup>me</sup> Evelyne DELAPLACE, M. Jean-Luc SCHREIBER, M. Michel ÉTIENNE-AUGUSTIN, M. Christian MAISONS, M. Guy LAVIE, M. Michel LAÏDOUN, M. Jean-Philippe GIRAUD, M. Éric DELAHAYE, M. Guy CHAMPION, M. Daniel BOSSION, M. Jean-Paul MALLET, M. Raynal DEVALLOIR, M<sup>me</sup> Jocelyne PETIT, M. Marc MOLET, M. Olivier LECOMTE, M. Bruno PERRY, M. Jean-Paul DUPONT, M. Xavier CHABANNES, M. Hugues ROBERT, M. Victor PROVÔT, M. Patrick COUTANT, M. Christian BICHON

❖ **Approbation du Procès-Verbal de la réunion du Conseil Syndical du 15 novembre 2017**

*Le procès-verbal du Conseil syndical du 15 novembre 2017 est approuvé à l'unanimité, sans commentaire particulier.*

❖ **Décisions prises par le Bureau et par le Président**

*Le Conseil syndical prend acte des décisions prises par le Bureau et par le Président.*

❖ **Élection du Vice-Président représentant les délégués du Conseil départemental d'Eure-et-Loir**

*Le conseil syndical prend acte de :*

- L'élection en tant que Vice-président représentant le Conseil départemental d'Eure-et-Loir de :
  - o M. Gérard SOURISSEAU

❖ **Décision modificative n° 3 de l'exercice 2017**

*Le conseil syndical décide à l'unanimité :*

- **d'approuver** en section de fonctionnement :
  - o l'augmentation des crédits inscrits en recette au chapitre 042 (quote-part des subventions d'investissement) de 16 016,14 €
  - o la diminution des crédits inscrits en recette au chapitre 74 (dotation, subvention et participation) de 16 016,14 €
- **d'approuver** en section d'investissement :
  - o l'augmentation des crédits inscrits en dépense au chapitre 040 (amortissement des concessions et droits similaires) de 16 016,14 €
  - o la diminution des crédits inscrits en dépense au chapitre 23 (immobilisations en cours) de 16 016,14 €
- **d'approuver** la décision modificative n° 3

❖ **Création de l'Autorisation de programme AP 2018-SUBV**

*Le conseil syndical décide à l'unanimité :*

- **d'approuver** la création de l'AP 2018-SUBV « Subventions des kits satellite 2018-2020 » jusqu'en 2020, d'un montant total de 15 000 €,
- **d'approuver** la répartition des crédits de paiement afférents au chapitre 204 pour les années 2018 à 2020 :

(K€)	Total AP	CP 2018	CP 2019	CP 2020
Montant de l'AP et répartition des crédits de paiement	15	5	5	5

❖ **Création de l'Autorisation de programme AP 2018-RACCO**

*Le conseil syndical décide à l'unanimité :*

- **d'approuver** la création de l'AP 2018-RACCO intitulée « Raccordements terminaux 2018-2020 » pour un montant de 7 M€
- **d'approuver** la répartition des crédits de paiement afférents au chapitre 204 pour les années 2018 à 2020 :

(M€)	Total AP	CP 2018	CP 2019	CP 2020
Montant de l'AP et répartition des crédits de paiement	7	2	2,5	2,5

❖ **Lissage de l'Autorisation de programme AP 2013-NUM**

*Le conseil syndical décide à l'unanimité :*

- **d'approuver** le lissage de l'AP 2013-NUM jusqu'en 2018, et d'approuver le report de crédits de paiements sur l'année 2018 au chapitre 23 :

(M€)	Total AP	CP 2013-2016	CP 2017	CP 2018
Montant de l'AP et répartition des crédits de paiement	63,02	49,80	11,72	1,50

❖ **Budget Primitif de l'exercice 2018**

*Le conseil syndical décide à l'unanimité :*

- **d'approuver** le budget primitif 2018,
- **d'approuver** l'inscription des crédits de paiement 2018 pour l'AP 2017-NUM de 28,91 M€

❖ **Transfert des infrastructures BLR de la Communauté de communes Entre Beauce et Perche**

*Le conseil syndical décide à l'unanimité :*

- **d'approuver** le transfert des biens de 4 points hauts Boucle Locale Radio sur les communes de Chuisnes, Villebon, Saint-Arnoult-des-Bois et Ermenonville-la-Grande,
- **d'approuver** l'avenant n° 1 à la Convention Droit d'usage sur la Boucle locale radio pour ces 4 points hauts signée par la Communauté de communes Entre Beauce et Perche et l'opérateur CMIN,
- **d'autoriser** le Président à signer cet avenant n° 1 avec la Communauté de communes Entre Beauce et Perche et l'opérateur Chartres Métropole Innovations Numériques.

❖ **Approbation d'une convention de délégation partielle de compétence de Chartres Métropole à Eure-et-Loir Numérique**

*Le conseil syndical décide à l'unanimité :*

- **d'approuver** la convention de délégation partielle de compétence entre la Communauté d'agglomération Chartres Métropole et le Syndicat mixte ouvert Eure-et-Loir Numérique pour le réseau d'initiative publique très haut débit départemental,
- **d'autoriser** le Président à signer cette convention avec la Communauté d'agglomération Chartres Métropole.

❖ **Admission de Chartres Métropole comme membre associé d'Eure-et-Loir Numérique**

*Le conseil syndical décide à l'unanimité :*

- **d'approuver** l'admission de la Communauté d'agglomération Chartres Métropole comme membre associé d'Eure-et-Loir Numérique,
- **de décider** que la Communauté d'agglomération Chartres Métropole pourra être associée aux travaux du Conseil syndical et de la Commission de pilotage.

❖ **Acquisition de fourreaux appartenant à la SICAE-ELY**

*Le conseil syndical décide à l'unanimité :*

- **d'approuver** l'acquisition des fourreaux de la SICAE-ELY pour un montant de 13 € HT/ml, soit 92 105 € HT pour les 7 085 ml de fourreaux,
- **d'approuver** le projet de contrat de cession de fourreaux,
- **d'autoriser** le Président à signer ce contrat avec la SICAE-ELY.

❖ **Approbation du principe de délégations partielles de compétence entre le syndicat mixte Eure-et-Loir Numérique et le syndicat mixte Eure Normandie Numérique**

*Le conseil syndical décide à l'unanimité :*

- **d'approuver** la délégation partielle de compétence du syndicat Eure Normandie Numérique au syndicat mixte Eure-et-Loir Numérique pour le réseau fibre optique à l'abonné ayant fait l'objet d'une information d'intention de déploiement auprès des opérateurs en 2014 par le délégataire d'Eure-et-Loir Numérique,
- **d'approuver** la délégation partielle de compétence du syndicat mixte Eure-et-Loir Numérique au syndicat mixte Eure Normandie Numérique pour le réseau fibre optique à l'abonné qu'Eure Normandie Numérique a programmé, notamment au travers d'une information d'intention de déploiement faite en 2017 auprès des opérateurs,
- **d'approuver** la délégation suivante du Conseil syndical au Bureau, le Président pouvant toutefois soumettre directement au Conseil syndical toute question qu'il estime nécessaire, bien que relevant de la compétence déléguée :
  - L'approbation des conventions des délégations partielles de compétence, définies ci-dessus, entre les syndicats mixtes Eure-et-Loir Numérique et Eure Normandie Numérique.

❖ **Approbation du plan de financement des montées en débit éligibles au financement FEADER et autorisation de demande subvention FEADER (ajouté en séance)**

*Le conseil syndical décide à l'unanimité :*

- **d'approuver** le plan de financement de l'opération Montées en débit Internet dans les communes rurales d'Eure-et-Loir bénéficiant d'un financement FEADER :

FINANCEMENT DU PROJET	MONTANT SOLLICITÉ EN €	%
<b>FINANCEMENTS PUBLICS</b>		
État (Plan France Très Haut Débit)	2 407 308 €	41,1%
Autofinancement du maître d'ouvrage public	1 793 310 €	30,6%
FEADER	1 663 000 €	28,4%
Sous-total financements publics (1)	5 863 618 €	
<b>TOTAL GÉNÉRAL</b> <i>(Coût du projet)*</i>	<b>5 863 618 €</b>	

- **d'autoriser** le Président à solliciter un financement FEADER de 1 663 000 € pour cette opération.

❖ **Approbation de l'avenant n° 1 à la Convention quadriennale relative au déploiement des infrastructures numériques (CQDIN) sur la période 2017-2020 entre Eure-et-Loir Numérique et la Communauté de communes Entre Beauce et Perche (ajouté en séance)**

*Le conseil syndical décide à l'unanimité :*

- **d'approuver** l'avenant n° 1 à la Convention quadriennale relative au déploiement des infrastructures numériques (CQDIN) sur la période 2017-2020 entre Eure-et-Loir Numérique et la Communauté de communes Entre Beauce et Perche
- **d'autoriser** le Président à signer cet avenant n° 1 avec la Communauté de communes Entre Beauce et Perche

❖ **Approbation de l'avenant n° 1 à la Convention quadriennale relative au déploiement des infrastructures numériques (CQDIN) sur la période 2013-2016 entre Eure-et-Loir Numérique et la Communauté de communes de la Beauce Alnéloise (ajouté en séance)**

*Le conseil syndical décide à l'unanimité :*

- **d'approuver** l'avenant n° 1 à la Convention quadriennale relative au déploiement des infrastructures numériques (CQDIN) sur la période 2013-2016 entre Eure-et-Loir Numérique et la Communauté de communes de la Beauce Alnéloise signée le 30 mars 2014
- **d'autoriser** le Président à signer cet avenant n° 1 avec la Communauté de communes des Portes Euréliennes d'Île-de-France

❖ **Approbation de l'avenant n° 1 à la Convention pour la réalisation d'infrastructures d'accueil de câbles de communications électroniques entre Neuvy-en-Beauce et Trancrainville (ajouté en séance)**

*Le conseil syndical décide à l'unanimité :*

- **d'approuver** l'avenant n° 1 à la Convention pour la réalisation d'infrastructures d'accueil de câbles de communications électroniques entre Neuvy-en-Beauce et Trancrainville (Tranche 3 – INTERCO AEP – CCBJ)
- **d'autoriser** le Président à signer cet avenant n° 1 avec la Communauté de communes Cœur de Beauce

❖ **Approbation de la convention pour la réalisation d'infrastructures d'accueil de câbles de communications électroniques entre L'Étang des Canaux et La Heuze à Saint-Germain-le-Gaillard (ajouté en séance)**

*Le conseil syndical décide à l'unanimité :*

- **d'approuver** la convention pour la réalisation d'infrastructures d'accueil de câbles de communications électroniques entre Eure-et-Loir Numérique et Synelva Collectivités, entre les lieux-dits L'Étang des Canaux et La Heuze sur la commune de Saint-Germain-le-Gaillard, pour un montant de 224 500,86 € HT,
- **d'autoriser** le Président à signer cette convention avec la société d'économie mixte Synelva Collectivités

❖ **Approbation de la convention pour la réalisation d'infrastructures d'accueil de câbles de communications électroniques entre Chailleau et Génété à Chuisnes (ajouté en séance)**

*Le conseil syndical décide à l'unanimité :*

- **d'approuver** la convention pour la réalisation d'infrastructures d'accueil de câbles de communications électroniques entre Eure-et-Loir Numérique et Synelva Collectivités, entre les lieux-dits Chailleau et Génété sur la commune de Chuisnes, pour un montant de 62 936,06 € HT,
- **D'AUTORISER** le Président à signer cette convention avec la société d'économie mixte Synelva Collectivités

❖ **Approbation de la convention pour la réalisation d'infrastructures d'accueil de câbles de communications électroniques entre les communes de Fruncé et Cernay (ajouté en séance)**

*Le conseil syndical décide à l'unanimité :*

- **d'approuver** la convention pour la réalisation d'infrastructures d'accueil de câbles de communications électroniques entre Eure-et-Loir Numérique et Synelva Collectivités, entre les lieux-dits Bottin et Bois Hinoust sur les communes de Fruncé et Cernay, pour un montant de 89 615,63 € HT,
- **d'autoriser** le Président à signer cette convention avec la société d'économie mixte Synelva Collectivités